

Programme de Formation A.P.S A.S.D **« Acteur Prévention Secours** **du secteur de l'Aide et Soins à Domicile »**



SAS Secourisme Prévention Incendie 83 Ancien Centre de Secours – Place de la Poterne - 45310 PATAY
Tel : 02.34.50.07.71 / Mail : formation@spi83.fr

www.spi83.fr

Objectif général de la formation

La formation d'Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile doit permettre aux salariés de ce secteur, personnels aidants comme soignants, d'être capable de contribuer à la **suppression ou à la réduction des risques professionnels** auxquels ils sont exposés.

En tant qu'acteur de prévention, il peut **proposer des améliorations de ses différentes situations de travail**, visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.

En tant que secouriste, cela doit lui permettre de réagir efficacement permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime en attendant les secours.

Organisation et participants

Par groupe de 10 personnes maximum.

Cette formation est destinée à tous les salariés issus du secteur de l'aide à domicile « personnels aidants et soignant ».

Formation dispensée sur 3 jours soit une durée de 21 h de face à face pédagogique (dont 5h de manutention de personnes)

Objectifs pédagogiques APS ASD

- 1) **La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.**
- 2) Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- 3) Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- 4) Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- 5) Les différents facteurs de risques.
- 6) **Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.**
- 7) La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- 8) Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention
- 9) **PARTIE PRATIQUE** :
Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- 10) **Le domaine et les modalités d'intervention du SST (sauveteur secouriste du travail).**
 - L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise.
 - Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST.
- 11) Les dispositifs de coupure des énergies et fluides (électricité, gaz et eau).
- 12) Les dispositions en cas d'incendie.
- 13) Les outils de communication adaptés.

Programme de Formation A.P.S A.S.D **« Acteur Prévention Secours** **du secteur de l'Aide et Soins à Domicile »**



SAS Secourisme Prévention Incendie 83 Ancien Centre de Secours – Place de la Poterne - 45310 PATAY
Tel : 02.34.50.07.71 / Mail : formation@spi83.fr

www.spi83.fr

Moyens Pédagogiques

Les moyens pédagogiques utilisés sont multiples : exposés avec vidéo projecteur, vidéo et brochures de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Pour la partie manutention de personnes, 1 soulève personne, 1 verticalisateur, 2 lits médicalisés, 2 fauteuils roulants, planche de transfert, draps de glisse seront à disposition pour le travail en sous-groupe.

Des documents ressource seront remis à la fin de la formation.

La stratégie pédagogique est basée essentiellement sur la pratique et l'apprentissage de gestes. Le formateur utilise une alternance d'apports théoriques, d'études de cas concrets, d'apprentissage de gestes et d'actions de secours lors de mise en scène d'accidents.

Ceci en interaction permanente entre les participants et le formateur.

Validation et Formation continue

Afin d'obtenir le certificat APS ASD, le stagiaire devra satisfaire aux évaluations certificatives telles que définis dans le référentiel de l'INRS.

Les critères d'évaluation sont transcrits dans la "Fiche individuelle de suivi et d'évaluation de l'acteur APS" selon deux critères :
Domaine de compétence 1 : la prévention,
Domaine de compétence 2 : Secours

L'évaluation de la formation est réalisée « à chaud » à partir d'un questionnaire anonyme construit par l'organisme de formation.

Après validation le stagiaire se verra remettre une **carte individuelle par l'organisme de formation.**

Pour garder valide ledit diplôme le titulaire devra effectuer une **formation continue d'une durée d'une journée dans la 2^{ème} année qui suit la formation initiale.**